

OB TOURS NORD
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10 000 €
Siège social : 4, rue Nikola Tesla – 35 000 Rennes
798 845 400 RCS Rennes

« la Société »

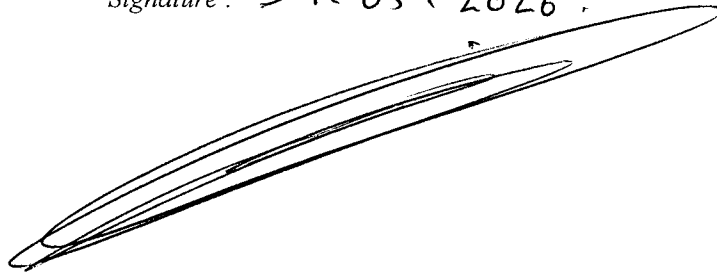
PROCES-VERBAL DE DECISION DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 11 MAI 2026

EXTRAIT

Certifié conforme par :

Monsieur Thierry MARQUER,

Signature : 11.05.2026.



L'an deux mille vingt-six,
Le 11 mai,
À 10 heures,

LA SOUSSIGNEE :

La société OB SUCCURSALES, société par actions simplifiée au capital de 2 000 000 euros, dont le siège social est situé 4, Rue Nikola Tesla – 35000 à Rennes, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Rennes sous le numéro 821 985 876,

Représentée par la société O.B.A,

Elle-même représentée par la société OBA GROUPE,

Elle-même représentée par la société TRISCLA,

Elle-même représentée par la société TRISCLA GROUP,

Elle-même représentée par Monsieur Thierry MARQUER, dûment habilité à l'effet des présentes,

Et simultanément en sa qualité d'associée unique de la Société, propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 100 euros de valeur nominale composant le capital social,

EN PRESENCE

OB TOURS NORD
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10 000 €
Siège social : 4, rue Nikola Tesla – 35 000 Rennes
798 845 400 RCS Rennes

« la Société »

De Monsieur Thierry MARQUER, gérant non associé de la Société,

A PRIS LA DECISION CI-APRES :

DECISION UNIQUE:

L'Associée unique décide de transférer à compter de ce jour le siège social de la Société, de 4 Rue Nikola Tesla à Rennes (35000), au 2, Rue de la Barre Thomas à Rennes (35000), et de modifier en conséquence l'article 3 bis des statuts de la Société, comme suit :

« ARTICLE 3 bis – SIEGE SOCIAL :

Le siège social de la Société est établi à : 2, Rue de la Barre Thomas – 35000 Rennes. »

Le reste de l'article 3 bis demeure inchangé.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.